

Après lecture de la déclaration liminaire de l'Unsa Education, le directeur académique a apporté les éléments de réponse suivants :

Sur l'annonce de Jean-Michel BLANQUER de renoncer aux fermetures de classe (sauf accord du maire) pour les communes de moins de 5000 habitants, Laurent NOE nous répond qu'il ne connaît pas, à l'heure où nous parlons, la traduction en nombre de postes pour le Gard : « Je ne suis même pas en mesure de vous dire s'il y aura des moyens supplémentaires et c'est là toute la raison qui m'a conduit à reporter au 7 avril le volet sur les ouvertures et fermetures de classes »

1. Modification des circonscriptions

Le DASEN nous présente l'objectif de cette modification : « recalibrer les moyens des circonscriptions (CPC et PsyEN) en prenant en compte le nombre d'élèves, l'étendue géographique, la complexité des situations liée à la priorité éducative, la nécessité d'unifier certains secteurs. Laurent Noé nous rappelle que le Gard est plutôt bien doté avec 3 postes de CPC par circonscription.

Nous gardons 13 circonscriptions :

1. Nîmes I
2. Nîmes II
3. Nîmes III Marguerittes,
4. Nîmes IV
5. Nîmes V
6. Remoulins
7. Manduel
8. Alès 1
9. Alès 2
10. Le Vigan St Hippolyte-du-Fort
11. Bagnols-sur-Cèze
12. Le Grau-du-Roi-Camargue
13. ASH-Ecole inclusive

- Chacune sera dotée de 3 postes de PsyEN sauf Le Grau-du-Roi-Camargue qui compte le plus grand nombre d'élèves (+ de 7000) qui pourra compter sur un 4ème poste de PsyEN implanté sur l'école de Gallargues-le-Montueux et sauf la 13ème circo ASH Ecole inclusive qui ne compte qu'un poste de PsyEN. Une forme de porosité entre certains secteurs pourra permettre d'affiner ce rééquilibrage selon le besoin.

- Chacune sera dotée de 3 postes de CPC sauf l'ASH qui n'en aura que deux.

- Une mission maternelle reste sous la responsabilité de l'ADASEN en charge du 1er degré.

L'UNSA Education souligne qu'à moyens constants (38 postes), la réorganisation supprime de fait le poste de « PsyEN modulateur » créé à notre demande il y a deux ans pour compenser les personnels à temps partiel. Nous soulignons que les deux seuls personnels qui n'avaient pas été compensés avaient terminé l'année en arrêt de travail tant la charge de travail était insurmontable. Nous aurions souhaité que le poste de « PsyEN modulateur » (rattaché à Vergèze-ASH) soit maintenu et que le poste de « PsyEN Ecole Inclusive » soit un poste créé et proposé au mouvement.

Nous regrettons également que la circonscription de Nîmes I ne soit pas dotée d'un 4ème poste de PsyEN comme la 12ème circonscription, non en regard du nombre d'élèves mais de la priorité éducative.

Nous demandons donc que le CTSD du 7 avril étudie notre proposition de **création de deux postes de PsyEN** : le premier pour épauler **Nîmes I** et le second pour maintenir un poste de **modulateur**.

Nous exprimons une **réserve forte à la porosité** entre secteurs évoquée par le DASEN car chaque fois qu'un.e PsyEN est « à cheval » sur deux circonscriptions, cela crée un phénomène « d'école orpheline » qui laisse inmanquablement des élèves et des équipes en manque de PsyEN.

Le DASEN indique que les 6 PsyEN impactés par une mesure de carte ne changeront pas d'école. Ainsi les postes de PsyEN suivants ne changent pas d'école de rattachement mais seulement de circonscription :

1. Li Passeroun Sommières passe de Le Vigan Sommières à Nîmes 5
2. E. Gauzy passe de Nîmes 2 à Nîmes 5
3. Capouchiné passe de Nîmes 2 à Nîmes 5
4. G. Courbet passe de Nîmes 4 à Nîmes 1
5. L'Eau bouillie passe de Nîmes 5 à Nîmes 1
6. La Placette passe de Nîmes 1 à Nîmes 2

Le DASEN rappelle que la définition des secteurs fait l'objet d'ajustements permanents mais à la marge mais que cela relève de la gestion entre circonscriptions et n'est pas soumis à l'avis du CTSD.

L'Unsa Education demande une suspension de séance pour s'assurer que le rectorat ne mettra pas ces postes au mouvement. Que les personnels glisseront d'un poste à l'autre sans risque de perdre leur poste.

Après suspension et avant de procéder au vote, le DASEN nous indique que le rectorat valide cette disposition. Si et seulement si un personnel ne souhaite pas garder son poste, celui-ci sera alors proposé au mouvement départemental et le personnel bénéficiera d'une bonification de 1500 points pour le mouvement départemental.

Le DASEN répond favorablement à notre demande que ces 6 personnels soient contactés dès cet après-midi pour être informés de cette situation. La Secrétaire générale ajoute qu'une personne de la Division des Personnels du rectorat pourra être présent pour répondre à toutes questions.

2 réimplantations sont également prévues mais ce sont des postes vacants qui n'impactent donc pas de personnels : un poste de la Grand-Combe vers l'école André CLAVEL d'Anduze et un poste de Vergèze ASH (modulateur) vers Le Grau-du-Roi-Camargue (4ème poste de PsyEN).

Concernant les postes de CPC, le DASEN nous indique que deux postes seulement font l'objet d'une mesure de carte (1 CPC Vergèze ASH dédié à 9 écoles et un poste rattaché à Nîmes maternelle) et que les deux autres postes de CPC Vergèze ASH font seulement l'objet d'un ré-étiquetage ASH-Ecole inclusive. Que les personnels ne changent donc pas de poste. Ils en restent titulaires. Qu'en revanche, dans le cadre des changements possibles d'implantation ou de mission, ces personnels seront contactés.

2. Mission des maîtres formateurs

Le DASEN n'a pas apporté d'éléments de réponse supplémentaires à notre déclaration mais en a pris acte. Des éléments de réponses ont déjà été [apportés en CTA](#) et lors d'une réunion d'information que nous avons demandée pour les personnels concernés.

3. Fusion des brigades de remplaçants

Les 3 autres organisations syndicales présentes appuient notre demande de majorer de 5 points le barème des BDFC (sur tout type de poste du Gard) qui préféreraient quitter leur poste de T.R. tout comme les ZILs et ZILs REP+. La

demande est également faite de leur donner la possibilité de candidater sur les PEP et PAP même si les inscriptions sont closes.

La FSU rappelle à juste titre sa demande de corrélér la majoration à l'ancienneté dans la mission BDFC que nous avons également demandée en GT.

Le DASEN nous indique que cette disposition relève d'une note de service qui ne requiert pas l'avis du CTSD mais qu'il entend la demande de l'Unsa Education qui recueille par ailleurs l'assentiment des autres O.S. et qu'il n'y voit pas d'opposition de principe (nous lui reposerons la question le 7 avril pour connaître sa décision si nous n'avons pas de nouvelles).

« Mon objectif est véritablement d'améliorer la situation du remplacement sur le département et nous pourrions bien entendu nous revoir dans un an pour faire un bilan. » L'Unsa Education est revenu avec insistance sur la nécessité de préserver la stabilité des équipes ZIL REP+ rappelant l'investissement de tous les personnels du dispositif salué par écrit par l'IEN et par le ministre à l'occasion de son passage l'an dernier. Le DASEN précise que le nombre de ZILs REP+ est de 22 et si tous les postes seront bien réétiquetés T.R. (Titulaires Remplaçants), les personnels déjà en charge de cette « mission spécifique REP+ » conserveront cette spécificité « T.R. REP+ ». Nous leur demanderons simplement, sur la période de pic des besoins, de remplacer en dehors de leurs classes « fixes ». En réponse à notre demande de précision, il indique que la durée a été arrêtée à 4 mois : novembre, décembre, janvier et février.

Il n'entrera pas plus dans le détail des modalités de gestion de la brigade mais nous avait déjà donné quelques informations lors du GT ([lire notre compte-rendu](#)).

4. Effectifs d'ULIS :

Le DASEN nous répond que nous n'avons pas toute la visibilité sur les orientations à cette heure mais que nous porterons une attention toute particulière à chaque situation au CTSD du 7 avril. L'UNSA Education en profiter pour réaffirmer toute l'utilité d'un document préalable au volet fermetures/ouvertures de classes permettant de cibler les écoles concernées par des mesures pour que les délégués des personnels prennent contact rapidement avec les équipes pour affiner avec précision les effectifs ULIS en fonction des dossiers.

Les représentants des personnels de l'UNSA Education élus en CTSD du Gard.